

PSA est le premier déposant français de brevets à l'INPI en 2019



PSA est le premier déposant français de brevets à l'INPI en 2019 devant Valeo, Safran, le CEA et [Renault](#)

PSA et Valeo, les deux premiers du palmarès, se maintiennent l'un et l'autre au-dessus de la barre des 1 000 demandes publiées sur une année.

PSA est à la première place, passant de 1 074 demandes publiées en 2018 à **1 183 en 2019**.

Valeo est au deuxième rang avec **1 034 demandes** de brevets publiés (contre 1 355 en 2018).

Les brevets de Valeo (deuxième au classement des déposants de brevets en France en 2019 et premier de 2016 à 2018) se concentrent sur l'**électrification des véhicules** et l'[assistance à la conduite](#).

En 2019, les brevets de Valeo ont notamment porté sur :

- les **systèmes électriques 48V** qui permettent l'électrification et l'hybridation à moindre coût des véhicules;
- les **systèmes d'éclairage** intégrant notamment de l'intelligence artificielle ;
- les **systèmes de télématiques embarqués** permettant de localiser les véhicules et d'assister les [conducteurs](#) ;
- les **systèmes de nettoyage de capteurs d'assistance à la conduite** mis au point par Valeo (comme les caméras ou les LiDARs) et qui permettent leur fonctionnement optimal quelles que soient les conditions de route (pluie, boue, brouillard, neige, etc.).

La troisième place est occupée par **Safran** avec **871** demandes publiées (783 demandes publiées en 2018).

Le **Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives** (CEA) est à la quatrième place avec **659** demandes publiées en 2019 (674 demandes publiées en 2018).

Renault a publié **426** demandes de brevets auprès de l'INPI en 2019 (pour 453 en 2018).

Faurecia a publié **221** demandes de brevets auprès de l'INPI en 2019 (pour 111 en 2018).

Michelin a publié **152** demandes de brevets auprès de l'INPI en 2019 (pour 332 en 2018).

Le groupe de télécommunication **Orange** se classe en 2019 au 11^{ème} rang avec **210** demandes publiées ([207](#) en 2018).

Continental Automotive occupe la 17^{ème} place, avec **153** demandes publiées en 2019 (120 en 2018).

[Nissan](#) occupe la 21^{ème} place avec **111** dépôts de brevets en 2019.

Suzuki occupe la 23^{ème} place avec **102** dépôts de brevets en 2019.

L'INPI a reçu 14 844 demandes de brevets, un chiffre en diminution de 8,5% par rapport à 2018 (16 222 demandes).

Parmi les 50 premiers déposants de brevets en France, figurent les principaux groupes industriels français qui investissent dans l'innovation, mais aussi des organismes de recherche publique, des entreprises étrangères et des entreprises de taille intermédiaire.

La concentration concernant le nombre de demandes de brevets publiées est forte.

Les demandes de brevets publiées par les 50 premiers déposants représentent plus de la moitié du total des demandes publiées (52 %).

Cette année encore les grands acteurs du secteur [automobile](#) restent en tête, suivis des principaux secteurs industriels où la France est en pointe : aéronautique, électronique/électricité et chimie.

En 2019, 23 entreprises françaises ont publié plus de 100 brevets auprès de l'INPI.

Parmi elles, 7 opèrent directement sur le marché automobile (PSA, Valeo, Renault, Michelin, Continental, Nissan et Suzuki).

Les 20 premiers déposants français de brevets en 2019:

Rang Déposant des brevets Nombre de brevets publiés

- 1 GROUPE PSA: 1 183
- 2 GROUPE VALEO: 1 034
- 3 SAFRAN: 871
- 4 COMMISSARIAT AUX ENERGIES ATOMIQUE ET ALTERNATIVES: 659
- 5 GROUPE RENAULT: 426
- 6 CNRS: 356
- 7 AIRBUS GROUP: 351
- 8 THALES: 265
- 9 L'OREAL: 263
- 10 FAURECIA: 221
- 11 ORANGE: 210
- 12 STMICROELECTRONICS: 193
- 13 IFP ENERGIES NOUVELLES: 190
- 14 GROUPE ARKEMA: 173
- 15 AIR LIQUIDE: 162
- 16 SAINT-GOBAIN: 154
- 17 CONTINENTAL: 153
- 18 MICHELIN: 152

19 ALSTOM: 120

20 PLASTIC OMNIUM: 116

Méthodologie du palmarès établi par l'INPI: ce palmarès est établi par l'INPI en comptabilisant le nombre de demandes de brevets par la voie nationale (c'est-à-dire auprès de l'INPI) publiées en 2019. Le palmarès tient compte de la structure des groupes, en regroupant les filiales appartenant à un seul groupe, contrairement à d'autres palmarès de brevets tels que ceux de l'OEB ou de l'OMPI.

Source: INPI 2020

FI, 26/06/2020